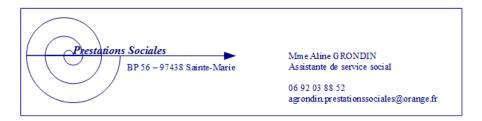
## Un service social externalisé pour :

- Les accès aux droits et démarches administratives, judiciaires : CAF, CGSS, Mutuelle, MDPH...
- Les problèmes familiaux et éducatifs : Séparation, divorce, tutelle, scolarité, éducation, mode de garde des enfants ....
- Les problèmes financiers : Échelonnement de créances, dégrèvement, accompagnement budgétaire, aides financières, rachat de crédit, surendettement....
- Les demandes de logement : Accès, relogement, constitution et suivi des dossiers, appui social...
- Professionnelles: Amélioration des conditions de travail, adaptation du poste, difficultés relationnelles, restructuration des services, mobilités, maladie, accident du travail, mi-temps thérapeutique, handicap, invalidité, inaptitude au poste, retraite, prévention des situations à risques...
- Des actions collectives : budget, handicaps, addictions, logement...

	<u>Internes</u>	<u>Externes</u>
<u>Partenaires :</u>	RH CE CHSCT Médecine du travail Associations Professionnelles 	CAF CGSS Tribunaux, avocats ASSEDIC Mairie Bailleurs sociaux Associations spécialisées MDPH



## Pour les salariés :

- des entreprises et des collectivités,
- des services de santé au travail,
- des hôpitaux et des cliniques,
- des associations...

Écouter... Évaluer... Analyser... Orienter... Aider... Informer... Soutenir...

Par une approche globale et un projet construit, l'accompagnement social visera l'autonomie de la personne et un mieux-être dans son environnement personnel et professionnel. Des INTERVENTIONS PERSONNALISEES en lien avec les partenaires internes et le réseau externe, pour PREVENIR LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX.

<u>L'article R4624-21 du décret N°2012-137 du 30 janvier 2012</u> relatif à l'organisation de la médecine du travail prévoit que le médecin du travail « s'appuie sur le service social du travail du service de santé au travail interentreprises ».

<u>Le code du Travail, articles L4631.1 et suivants</u> prévoit qu'« un service social du travail est organisé dans tout établissement employant habituellement au moins deux cent cinquante salariés ».

Si les grandes entreprises disposent d'un service social intégré pour répondre aux besoins de leurs salariés en matière d'accompagnement social, la structure et la taille des PME ne leur permettent pas d'envisager la création d'un tel service. Pour répondre aux besoins de leurs salariés, ces dernières ont la possibilité de faire appel à l'intervention d'une Assistante de service social sous statut indépendant.

Faire appel au service social externalisé c'est bénéficier, sans en supporter les contraintes structurelles et salariales:

- → D'un investissement personnel fort ;
- → D'une mobilité, une souplesse et une adaptabilité ;
- → D'une neutralité ;

Les movens :

- → <u>Du secret professionnel (article 226.13 du code pénal)</u> et du code de déontologie de l'ANAS (Association Nationale des Assistants de Service Social);
- → D'une éthique professionnelle : affiliée à l'ANAS et à l'ARTSI (Association Réseau des Travailleurs Sociaux Indépendants).

Paiement:

- Les permanences dans l'entreprise
- Les visites au domicile des salariés
- Les démarches auprès des divers organismes et administrations
- A la situation
- Au forfait
- A la vacation

Assistante de service social diplômée d'état, soumise au secret professionnel, je suis à votre écoute, quel que soit votre statut au sein de votre entreprise.

Difficulté ou problème d'ordre personnel ou professionnel, simple besoin d'échanger ? Je peux vous aider à analyser et vous accompagner dans votre recherche de solution.

Je peux aussi vous informer, vous orienter, et, avec votre accord, contacter directement les organismes sociaux administratifs ou autres.

## **Contactez:**

Aline Grondin 06 92 03 88 52 agrondin.prestationssociales@orange.fr

∆ Un DEASS : Diplôme d'Etat d'Assistante de Service Social

△ Une expérience professionnelle depuis 1992 et un réseau partenarial

∆ Une maîtrise en sciences de l'éducation

∆ Un diplôme universitaire en victimologie

Δ Une pratique de la LSF, Langue des Signes Française